



14 **FRIBOURG** Des éducateurs en formation en Albanie
17 **GRUYÈRE** Maules refuse la fusion
17 **LA TOUR-DE-TRÈME** La A 189 fait son chemin

21 **ATTALENS** Minifestival de rock fribourgeois samedi
22 **ESTAVAYER-LE-LAC** Un projet de casino en rade
22 **VENDANGES** Récolte avancée dans le Vully et à Cheyres

Entre Constituante, travail et famille, le choix est parfois difficile

DÉMISSION • L'été aura porté conseil: quatre constituants ont donné leur démission. L'UDC singinoise a dû aller chercher le 6^e des viennent-ensuite. L'ampleur de la tâche fait réfléchir.



JEAN GODEL

«Une brise de printemps sur la Constituante», titrait *La Liberté* au lendemain du week-end électoral du 12 mars dernier: les Fribourgeois avaient choisi un nombre significatif de «simples» citoyens pour réviser la Charte fondamentale du canton. Avec les premières brumes de l'automne, quatre parmi ces constituants au sang neuf ont tiré leur révérence: ils ont annoncé leur démission de la noble assemblée, réunie aujourd'hui même pour examiner le projet de règlement que lui soumet le bureau provisoire. Tous leurs remplaçants ne sont pas pour autant issus du sérail politique.

Le 24 août dernier, Claudine Gex-Repond, de Bulle, renonce à son mandat. Elue PDC de la Gruyère, elle laisse sa place au premier des viennent-ensuite, le Bullois Philippe Vallet, président du Tribunal de la Gruyère. Pour M^{me} Gex-Repond, ce sont principalement des raisons professionnelles qui expliquent sa décision. «Je ne me suis pas portée candidate à la légère», ex-

plique cette mère de famille, pharmacienne de métier. «Au moment de mon élection, j'avais concilié cette tâche politique avec mes nombreux autres engagements. Mais entre-temps, de nouveaux défis sont apparus, notamment une importante opportunité professionnelle. Et puis un enfant est arrivé!» Claudine Gex-Repond a longuement pesé le pour et le contre avant de renoncer à la charge que lui avaient confiée les électeurs: «Si l'on veut rester honnête, il s'agit aussi de se donner les moyens de faire un travail de qualité. Cela n'aurait pas été le cas, sauf à renoncer à beaucoup pour ma famille et mon travail.»

Le 28 août, c'est au tour de Sarah Corpataux (Villarod, liste ouverte «Libertés démocratiques - Sécurité sociale - Economie») de s'annoncer partante. «A la première séance de la Constituante, j'ai été un peu effrayée par le travail que cela représente», explique cette mère de foyer. «Faire garder mes trois enfants en bas âge me posait de gros problèmes». Charge trop lourde donc pour celle qui dit regretter de décevoir ceux qui lui ont

donné leur voix. Mais elle avoue aussi n'avoir jamais imaginé être élue: «Seule, je ne me serais pas lancée en campagne: on m'a demandé de rendre service...» Son successeur? Le premier des viennent-ensuite, le député Maurice Reynaud (sd, Farvagny), qui du coup a démissionné du Grand Conseil. Une vieille connaissance de Sarah Corpataux: collégienne, elle l'a souvent croisé au CO de Farvagny où il est enseignant.

PATRON ET EMPLOYÉ

C'est Laetitia Deiss, de Fribourg, première des viennent-ensuite, qui devrait remplacer Raymond Bossy, l'ex-commandant du Corps des sapeurs-pompiers de la ville de Fribourg. La procédure nécessitant un arrêté préfectoral, c'est le lieutenant de préfet de la Sarine qui a été appelé à la rescousse: Nicolas Deiss, préfet et père de la nouvelle constituante, s'est récuse. Pour autant, Laetitia Deiss n'a pas encore obtenu l'accord de son employeur, la Confédération. Elle ne prendra donc pas part aux délibérations d'aujourd'hui.

Enfin, c'est pour des raisons strictement personnelles que le Singinois Beat Fasel (udc, Planfayon) a présenté sa démission le 14 septembre. Les responsables du parti ont eu toutes les peines du monde à lui trouver un remplaçant. C'est finalement Gaston Waeber (Tavel), sixième des viennent-ensuite, qui se retrouve dans le fauteuil de constituant: les cinq colistiers qui ont obtenu un meilleur résultat ont décliné l'offre. Il est vrai que leurs scores du 12 mars étaient très serrés: 1115 voix pour le premier d'entre eux, Thoma Hunziker, 1013 pour Gaston Waeber: «Si je n'avais eu que 150 voix, j'aurais refusé». Selon lui, c'est essentiellement pour des raisons professionnelles que ses collègues de parti ont renoncé à ce poste. Quant à lui, il a trouvé en son employeur un patron très compréhensif. On le serait à moins: Joseph Binz - puisque c'est de lui qu'il s'agit - a obtenu le meilleur score de la liste UDC-Singine aux élections à la Constituante. A peine 360 voix d'écart avec son employé... JnG

Les Offices régionaux de placement et les Services sociaux signent une convention

SOCIAL • L'action des ORP et des Services sociaux régionaux (SSR) est clairement fixée. Le suivi des demandeurs d'emploi qui doivent avoir recours à l'aide sociale s'en trouve amélioré.

Si l'on veut avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage, un demandeur d'emploi doit respecter à la lettre les consignes de l'Office régional de placement (ORP). Mais il peut tomber malade et se retrouver dans l'impossibilité de faire ses recherches d'emploi ou de se rendre aux rendez-vous fixés par l'ORP. Si le conseiller en placement qui s'occupe de lui n'est pas mis au courant, le demandeur risque des sanctions. C'est là que la collaboration entre les ORP et les Services sociaux régionaux (SSR)

doit être optimale. Pour harmoniser l'action des uns et des autres au niveau cantonal, une convention vient d'être signée entre les deux partenaires.

Cette convention découle de la nouvelle loi sur l'aide sociale et celle sur l'aide aux chômeurs. Selon Marc Genilloud, chef de l'Office public de l'emploi (OPEM), une meilleure collaboration permet de prendre en charge le chômeur non plus à la fin de ses droits aux prestations, mais au début si le besoin se fait sentir et s'il y

consent. «Avant, la collaboration entre ORP et SSR était plus ou moins bonne suivant la région où l'on se trouvait», explique M. Genilloud. «Maintenant, elle est clairement fixée par une base légale. En particulier, elle assure une concertation entre le demandeur d'emploi, le conseiller en placement de l'ORP et l'assistant social du SSR au moment de recourir à l'aide sociale.»

La convention récemment signée était à l'essai depuis une année dans les 26 SSR et les 7 ORP du canton. Les

professionnels semblent satisfaits. «Je n'en pense que du bien», confirme Michel Berther, chef des institutions, des assurances et de l'aide sociale de la ville de Fribourg. «Désormais, la collaboration ne se fait plus à l'humeur ou à l'envie. Les problèmes de sanctions injustement infligées à cause de la non-prise en considération de la situation sociale ne devraient plus arriver. Cette convention permet en outre aux SSR d'avoir un rôle de modérateur, si les demandeurs y consentent, bien entendu.» PAS

ÉCOLE

Projet à 7 mio pour le multimédia

FORMATION • Dès 2001, l'École de multimédia et d'art de Fribourg (EMAF) compte doubler le nombre de ses étudiants à 180 et s'ouvrir aux étudiants germanophones. Son projet dévisé à 7 millions de francs a reçu le feu vert de la Confédération. Il lui manque encore l'approbation du Gouvernement fribourgeois.

Actuellement basée dans le bâtiment de Swisscom à la route des Arsenaux, l'EMAF envisage de déménager. Selon nos sources, le bâtiment convoité est l'ancienne usine de pâtes La Timbale située également à la route des Arsenaux, près du pôle Ecole d'ingénieurs/Université de Péroles. Les travaux commenceront en janvier. Et les étudiants intégreront les nouveaux locaux à la rentrée scolaire 2001, si tout va bien. La nouvelle structure disposera de 3600 m², dont 400 seront dédiés aux start up.

Hier matin, le directeur de l'école Alain Vögeli a reçu la visite du Conseil d'Etat in corpore qui l'a assuré de son soutien sans en dire plus. La formation de concepteur en multimédia, que l'école est une des premières à dispenser en Suisse, est tellement demandée que le financement ne devrait pas poser de problèmes, estime M. Vögeli. Au cas où le canton ne pourrait pas ouvrir les cordons de la bourse, d'autres sources pourraient être sollicitées.

Pour le moment, l'EMAF est financée à 40% par la Confédération et à 30% par le canton; le reste étant assuré par des sponsors et l'écolage, 200 francs par élève. Vient s'y ajouter une taxe annuelle d'utilisation du matériel de 1000 francs.

L'EMAF dispense depuis trois ans une formation de concepteur en multimédia. Cette formation recouvre l'ensemble des professions de création pour les nouveaux moyens de communication visuelle, utilisant toutes les techniques classiques ou numériques existantes. Lors de la dernière rentrée, 128 candidats se sont présentés, 20 ont été pris. Si la place n'avait pas manqué, 40 à 50 au moins auraient pu être admis. ATS/PAS

POLITIQUE

Décharge de Sorval: où ira la différence de prix?

DÉCHETS • Tout en se réjouissant de la réouverture provisoire de la décharge de Sorval, à Châtel-Saint-Denis, la députée Claudia Cotting (r, Senèdes) demande au Conseil d'Etat des précisions sur les tarifs. On est passé de 117 francs la tonne de déchets en 1999 à 200 francs au début de l'année, y compris pour la mise des déchets en balles, alors que ce prix devrait baisser à 135 francs depuis le 1^{er} septembre. Quid de la différence? s'inquiète M^{me} Cotting dans une question écrite. Quant à la machine à emballer les déchets, qui en est propriétaire et comment a-t-elle été financée? LR

Lieutenant du préfet de la Broye: des explications s.v.p!

NOMINATION • Dans une question écrite au Conseil d'Etat, le député Louis Duc (lis, Forel) reviendra sur la nomination en deux temps du lieutenant de préfet de la Broye. «Comment se fait-il qu'un Conseil d'Etat, une petite semaine après sa première décision, puisse revenir sur sa détermination initiale? A chaque instant donc, pour un oui ou pour un non, sur pressions ou influences diverses, le Conseil d'Etat peut jouer au yo-yo», écrit M. Duc, qui demande des explications. LR